



Extrait de procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau tenue le mercredi 22 janvier 2025, à 18h00, sis au 266, rue Viger, à Papineauville, Québec, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Jean-Marc Chevalier, maire de la Municipalité de Boileau, Gaston Donovan, maire de la Municipalité de Bowman, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville, David Pharand, maire de la Municipalité de Duhamel, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Richard Jean, maire de la Municipalité de Lac-des-Plages, Jean-Paul Descoeurs, maire de la Municipalité de Lac-Simon, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Canton de Lochaber, Robert Bertrand, maire de la Municipalité de Mayo, Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Marcel Beaubien, maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, Myriam Cabana, mairesse de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville, Christian Pilon, maire de la Municipalité de Plaisance, Jonathan Beauchamp, maire de la Municipalité de Ripon, Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, Hugo Desormeaux, maire de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk, Matthew MacDonald-Charbonneau, maire de la Municipalité de Saint-Sixte, Mélanie Boyer, représentante de la Ville de Thurso, et Roland Montpetit, maire de la Municipalité de Val-des-Bois.

Formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2025-01-008

- ATTENDU la résolution numéro 2023-08-170, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, adoptant la Politique de soutien aux entreprises;
- ATTENDU que le budget 2025 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2024-11-196, 2024-11-197, 2024-11-198 et 2024-11-199 lors de la séance tenue le 27 novembre 2024;
- ATTENDU la résolution numéro 2024-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2024, adoptant le Plan de développement économique 2025-2028 de la MRC;
- ATTENDU que la commissaire en développement économique par intérim suggère d'apporter quelques modifications à la Politique de soutien aux entreprises de la MRC;
- ATTENDU que le Service de développement économique estime qu'il est préférable que le Fonds amélioration et développement numérique soit adapté, conformément aux résolutions numéro CA-2023-12-356, incluant le volet technologique et numéro CA-2024-06-175, autorisant le lancement du fonds en continu et conservant le volet technologique;



Municipalité régionale de comté de Papineau
Extrait du livre des délibérations
Séance régulière du Conseil des maires
Tenue le 22 janvier 2025

ATTENDU le projet de politique de soutien aux entreprises révisé et déposé dans le cadre de la présente séance afin qu'une recommandation soit émise au Conseil des maires à cet égard ;

ATTENDU la recommandation émise par les membres de la Commission Développement économique de la MRC lors de sa rencontre le 21 janvier 2025 quant aux modifications suggérées par le Service de développement du territoire ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-01-027, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 22 janvier 2025, laquelle recommande au Conseil des maires l'adoption du projet de politique de soutien aux entreprises révisé, tel que déposé conformément aux exigences du MAMH ;

Il est proposé par M. le conseiller Matthew MacDonald-Charbonneau
appuyé par M. le conseiller Christian Pilon
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires entérine la recommandation de la Commission Développement économique et du Comité administratif et adopte le projet de politique de soutien aux entreprises révisé, tel que déposé dans le cadre de la présente séance, conformément aux exigences du MAMH ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

Copie authentique
Ce 27 janvier 2025

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)

Copie authentique